

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05/06/2026 A 19H00



Présents

Feuille de présence

Présents	Absents représentés	Absents non représentés
1-Baptiste BAZIN 2-Isabelle KRONEK 3-Colette VATEL 4-Tristan LEROUX 5-Jean Marie PINGET 6-Isabelle MASSON (quorum atteint) 7-Brizline CREPIN 8-Marguerite SAUVAGE 9- 10- 11-	1-Antoine MASPETIOL (procuration donnée à Baptiste B) 2-Brigitte LAPLACE (procuration donnée à Isabelle K)	1-Alexis BAZIN (pas de procuration)

Président de séance	Secrétaire de séance	Extérieur
-Baptiste BAZIN	-Tristan LEROUX	-

**Baptiste BAZIN est le président de séance,
Tristan LEROUX est le secrétaire de séance,
Le quorum est atteint.**

Ordre du jour

Elections sénatoriales : désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants

Elections sénatoriales

Comme les députés, les sénateurs votent les lois et contrôlent l'action du Gouvernement. Ils représentent les collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer. La moitié des sénateurs est renouvelée tous les trois ans au suffrage universel indirect.

Les élections sénatoriales permettent à un collège électoral d'élire les sénateurs pour un mandat de 6 ans renouvelable. Ce collège électoral comprend les sénateurs, les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux (ou les conseillers des collectivités similaires à statut particulier) et les délégués des conseils municipaux.

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026.

La commune de Saint-Pierre-Aigle doit élire un délégué et 3 suppléants (commune de moins de 499 habitants).

Déroulement de l'élection

Monsieur le Maire énumère les modalités du scrutin, et procède à la nomination des membres du bureau électoral

- ▶ Président du bureau : Monsieur le Maire, Baptiste BAZIN
- ▶ Secrétaire de séance désigné : Tristan LEROUX
- ▶ Les 2 conseillers les plus âgés : Isabelle KRONEK, Colette VATEL
- ▶ Les 2 conseilles les plus jeunes : Isabelle MASSON, Marguerite SAUVAGE

Election du délégué :

Baptiste BAZIN est candidat pour être délégué.

Un vote à bulletin secret est organisé.

10 personnes sont appelées à voter, dont 2 personnes par procuration.

Baptiste BAZIN est élu délégué avec 10 voix exprimées, pas de bulletins nuls, pas d'abstention.

Election des 3 suppléants :

Tristan LEROUX, Jean-Marie PINGET, et Isabelle MASSON sont candidats pour être suppléants.

Un vote à bulletin secret est organisé.

10 personnes sont appelées à voter, dont 2 personnes par procuration.

Tristan LEROUX est élu 1er suppléant avec 10 voix exprimées, pas de bulletins nuls, pas d'abstention.

Jean-Marie PINGET est élu 2ème suppléant avec 10 voix exprimées, pas de bulletins nuls, pas d'abstention.

Isabelle MASSON est élu 3ème suppléant avec 10 voix exprimées, pas de bulletins nuls, pas d'abstention.

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h15.